

RÈGLEMENT – COURSES DE TRACTEURS TONDEUSES

“ce règlement est commun à toutes les courses du challenge de l’Ain. Les spécificités concernant la course de Beaupont sont détaillées en page 5”

Généralités

1. Cette course est une épreuve d’endurance, non affiliée à une fédération, disputée sur un circuit en terre et réservée aux amateurs.
2. Le classement se fait par comptage des tours, effectués à l’aide de puces électroniques.
3. La courtoisie, le respect et la bonne humeur sont exigés de l’ensemble des participants.
4. Les organisateurs sont seuls juges en cas de transgression des différents articles du présent règlement et se réservent le droit d’exclure un concurrent.
5. Pour pouvoir participer à cette course, chaque équipe doit remplir son bulletin d’inscription et régler la cotisation demandée.
6. Toute inscription est définitive et non remboursable en cas de désistement.
7. Chaque pilote doit fournir une pièce d’identité ainsi qu’une autorisation parentale pour les pilotes mineurs.
8. Les équipes sont composées de 4 pilotes maximum (interdit aux moins de 15 ans).
9. Chaque équipe doit obligatoirement avoir un majeur responsable, pilote ou non, présent durant toute l’épreuve.
10. Seuls les pilotes inscrits peuvent participer à la course.
11. Un seul tracteur tondeuse par équipe est autorisé.

Sécurité

1. Le port du casque intégral est obligatoire.
2. Tenue adaptée exigée : pantalon, vêtements à manches longues, chaussures fermées, gants.
3. Chaque équipe doit se munir d’un jerrican carburant homologué.
4. Lors de la course, tout pilote ou mécanicien en état d’ébriété ou sous l’emprise de stupéfiants sera exclu de la compétition sur décision des organisateurs.
5. Les participants doivent fournir un certificat médical de moins d’un an, attestant de l’absence de contre-indication à la pratique des sports mécaniques.

Arrêté du 26 février 2008 – Code du sport – Aptitude médicale (annexe III-22).

Lien : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000018760359

Briefing

Le directeur de course informe les pilotes et les mécaniciens de l'organisation de l'épreuve ainsi que des mesures de sécurité à respecter.

Contrôle technique

- Un contrôle technique sera effectué sur tous les tracteurs avant la course.
- L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des contrôles supplémentaires si nécessaire.

Signalisation

Les commissaires de piste communiquent à l'aide de drapeaux, à respecter durant les essais et les courses :

- Drapeau jaune agité : danger sur la piste
→ Réduire la vitesse et interdiction de dépasser.
- Drapeau rouge : arrêt immédiat des tracteurs
→ Rester à sa place et attendre les instructions.
- Drapeau noir : pénalité pour le pilote désigné.

Réparations dans les stands

- Tous les coureurs doivent rouler au pas dans les stands.
- Des bâches ou tapis absorbants sont obligatoires afin de protéger l'environnement lors des réparations.
- Toute source de chaleur est interdite et il est strictement interdit de fumer.
- La présence d'un extincteur est obligatoire.

Safety-car (quad)

- Le quad peut être mis en service pour neutraliser la course sur décision du directeur de course. Il sera muni d'un drapeau rouge.
- En cas de panne sur le circuit, il est interdit à quiconque de pénétrer sur celui-ci.
- Le safety-car (quad) est le seul moyen autorisé pour permettre au pilote de ramener son tracteur aux stands.
- En cas de non-respect de ces consignes, des pénalités seront appliquées.

Arrêt de la course

Le directeur de course peut arrêter la course à l'aide du drapeau rouge si la sécurité ne peut plus être garantie.

Pénalités

Les poussettes volontaires et intempestives ainsi que tout comportement dangereux pourront être sanctionnés par : - un avertissement, - un ou plusieurs tours de pénalité, - ou une exclusion définitive.

Les commissaires ou le directeur de course peuvent également renvoyer un tracteur aux stands s'il est jugé dangereux.

Assurance

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des dommages corporels ou matériels, dégradations, pertes ou vols survenus entre participants. Cette règle s'applique à toute personne présente dans le parc pilotes.

Annulation

En cas de mauvais temps ou d'événements exceptionnels, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou d'en réduire la durée.

Catégories « Standard » et « Super Standard »

Carrosserie – Châssis

- La structure du châssis et la carrosserie doivent correspondre à celles d'un tracteur tondeuse, avec capot d'origine remis en place.
- Les protections avant et arrière ne doivent pas dépasser l'extérieur des roues (pare-chocs double hauteur recommandé).
- La largeur hors tout du tracteur est limitée à 1100 mm maximum.
- Aucune suspension n'est autorisée sur le châssis.
- Le tracteur ne doit comporter aucune arête vive ou dangereuse.

Motorisation

- Moteur provenant d'un tracteur tondeuse, avec marque et référence lisibles.
- Carburateur d'origine obligatoire.
- Pot d'échappement d'origine recommandé ou équipé d'un silencieux, ne dépassant pas du châssis et sans risque de brûlure.
Échappement libre interdit.

Embrayage

- Embrayage par courroie commandé au pied.

Freinage

- Freins obligatoires à l'avant, à l'arrière ou aux deux.

Coupe-circuit

- Le tracteur doit être équipé d'un coupe-circuit à bracelet homologué.

Éléments de manœuvre

- Volant obligatoire (guidon interdit).
- Commandes actionnées aux pieds : accélérateur, frein et embrayage, conformément au schéma fourni.

Spécificités des catégories

Il est possible de courir :

- avec les mêmes tracteurs « Standard » que les années précédentes,
- ou avec un tracteur « Super Standard » équipé d'un moteur de 13 ch.

Pour les pilotes souhaitant participer à d'autres courses hors du Challenge de l'Ain, il est impératif de consulter les règlements spécifiques des épreuves concernées.

Tableau récapitulatif

Catégorie	Moteur	Transmission secondaire
Standard	18 ch maximum	Boîte de vitesses de tracteur tondeuse avec différentiel non bloqué
Super Standard	13 ch maximum	Arbres, pignons, chaînes et renvois d'angle autorisés

 Pour les tracteurs équipés d'une boîte de vitesses de tracteur tondeuse, il est fortement conseillé d'ajouter des freins supplémentaires, les freins d'origine étant peu endurants.

Les tracteurs Standard et Super Standard courent ensemble. Le classement est établi en totalisant le nombre de tours effectués.

Challenge de l'Ain

Le Challenge de l'Ain comprend 3 courses : - Romans - Ramasse - Beaupont

La participation à au moins 2 courses est nécessaire pour concourir au Challenge.

Le trophée est remis en jeu chaque année. Pour le conserver définitivement, un même équipage doit remporter le Challenge 3 années consécutives.

Le classement est établi selon le cumul du nombre de tours réalisés sur l'ensemble des épreuves, course terminée ou non.

COURSE DE BEAUPONT 2026

Samedi 19 septembre 2026

- 10h00 - 12h00 : accueil des pilotes, installation dans les stands
- 13h30 : accueil administratif
- 14h30 - 16h00 : contrôle technique des tracteurs
- 16h15 - 16h45 : briefing des pilotes et des mécaniciens
- 16h45 - 17h15 : briefing des commissaires de piste et des pilotes de quads
- 17h30 - 18h30 : essais libre sur la piste
- 19h00 : départ de la course
- 21h00 : arrivée de la course

Dimanche 20 septembre 2026

- 7h30 - 9h00 : petit déjeuner offert pour les pilotes
- 10h00 - 11h00 : contrôle technique des tracteurs
- 11h00 - 11h30 : essais libre sur la piste
- 14h00 : départ de la course
- 17h00 : arrivée de la course
- 17h30 : remise des prix

Accueil administratif :

1. Lors de l'inscription, chaque équipe doit s'acquitter du règlement de la caution pour le dossard et la puce qui vous seront remis.
2. Les cautions sont remboursées à la restitution des dossards et de la puce dans son sachet d'origine immédiatement à la fin de la course.

3. Inscription limitée à 3 pilotes par équipe

Divers :

1. Un emplacement de 30 à 36m² environ vous sera attribué dans le parc pilotes.
2. Le parc pilote sera fermé le samedi 12h00 et ouvrira ses portes après la remise des prix, aucun véhicule ne pourra sortir durant le week-end.
3. Feux à l'avant et feux rouges à l'arrière obligatoires.
4. Les changements de pilotes doivent se faire à l'endroit matérialisé aux abords de la piste.
5. Le ravitaillement en essence des tracteurs doit se faire à l'endroit sécurisé prévu aux abords de la piste. Il est obligatoire d'éteindre le moteur pour faire le plein.

Préparation du tracteur tondeuse :

Pour tous renseignements techniques contactez Jean-Luc au ☎ 07 85 63 70 11

